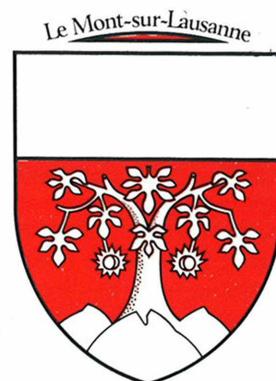


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.  
Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal  
Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

## REFLETS DU LÉGISLATIF

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1974

La séance du Conseil est ouverte à 20 h. 15, présidée par son président, M. Rémy Vaucher. Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin, M. le Président explique le pourquoi de la convocation de ce Conseil vu la brièveté de l'ordre du jour. C'était une nécessité puisque l'arrêté d'imposition doit passer devant le Conseil avant le 30 septembre ; d'autre part, un renvoi d'une ou deux semaines n'aurait pas permis de mieux étoffer cet ordre du jour. Il avise également le Conseil qu'en plus de la séance du 9 décembre, une séance est d'ores et déjà fixée au 18 novembre, vu l'abondance de la matière à soumettre au Conseil en fin d'année.

Puis M. Jean-Daniel Pasche, rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport de celle-ci proposant au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition pour 1975 tel que présenté par la Municipalité, ce qui est fait à une très forte majorité, la discussion n'ayant pas été utilisée. A noter que cet arrêté n'a subi aucune modification par rapport à celui appliqué ces dernières années.

Nous arrivons alors au deuxième point de l'ordre du jour, qui est aussi le dernier : « *Communications de la Municipalité et propositions individuelles* ».

Pour débiter, M. Rauschert, syndic, donne réponse aux questions posées par M. Louis Favre concernant la future route Etavez-La Marjolatte et la route existante Coppoz-Les Planches. Après un historique très fouillé de cette affaire, M. Rauschert explique pourquoi la Municipalité a été d'emblée favorable au projet de cette nouvelle route : difficultés d'améliorer la chaussée existante, trafic de transit éloigné, absence de réaction du Conseil lors des mises à l'enquête. Il nous apprend également que cette affaire n'a jamais été portée devant le Conseil parce que le Service des routes de l'Etat n'a pas demandé une décision au Conseil, que l'ancienne route Coppoz-Les Planches deviendra route communale réservée au trafic local, que l'Etat a promis de participer aux frais de remise en état de cette route avant qu'elle devienne communale et que la fluidité du

trafic au carrefour de Coppoz sera certainement améliorée car moins de véhicules déboucheront de la route actuelle des Planches.

Après que plusieurs conseillers se soient exprimés, M. Chappuis présente une motion demandant que les réponses aux questions de M. Louis Favre soient portées à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil. Après une courte discussion et une demande de vote au bulletin secret demandée par M. Chappuis, M. le Président donne le résultat de la votation : bulletins délivrés et rentrés : 46 ; nul 1 ; blancs 2. La motion est acceptée par 26 oui contre 17 non et est transmise à la Municipalité.

Puis répondant à M. Jost, M. Diserens, municipal, informe le Conseil que la dernière récolte de verre s'est montée à 7 tonnes et que les écoles ont ramassé en mars 24 tonnes de papier procurant une recette de Fr. 4.000.— destinée au fonds pour les courses et camps scolaires.

M. René Henny, municipal, avise le Conseil que la vente de la parcelle boisée communale décidée le 10 juin ne pourra avoir lieu, vu l'interdiction que la loi forestière fait aux communes de vendre de telle parcelle.

M. Diserens, suite à une question de M. Bonzon, répond que la route de détournement du Grand-Mont n'est pas encore ouverte, quelques améliorations devant y être apportées avant qu'elle soit remise à la commune et acceptée par celle-ci. Puis il donne quelques explications à M. Borel qui aimerait savoir pourquoi les écriteaux d'entrée du Mont ne portent pas les armoiries de la commune.

M. Symon Menétrey insiste sur la nécessité urgente de certains trottoirs et passages de sécurité. Pour terminer, M. Gustave Menétrey aimerait que la commune intervienne pour faire faucher une parcelle située en Pernessy. M. Diserens répond que le propriétaire de cette parcelle est à l'amende et qu'il a été sommé de faire le nécessaire.

Après le contre-appel, la parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h. 25.

Rémy VAUCHER.

## LE MESSAGE DU SYNDIC

### ÉQUIPEMENT GÉRIATRIQUE

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué dans notre canton : en 1966, les personnes âgées de

plus de 65 ans représentaient 11 % de la population suisse, mais 12,7 % de la population vaudoise, où l'on dénombrait

alors 62.000 personnes de plus de 65 ans, dont 25.000 ayant dépassé 75 ans. La population du troisième âge a pratiquement quadruplé depuis le début du siècle et celle de plus de 75 ans a quintuplé. En outre, parmi les personnes de plus de 65 ans, une sur deux est isolée.

Dès l'instant où une personne âgée ne peut plus demeurer dans son logement, en dépit de toutes les adaptations apportées, des soins à domicile et des soins ambulatoires dont elle bénéficie, les solutions hospitalières doivent intervenir, c'est-à-dire l'hébergement et l'hospitalisation dans un établissement médico-social ou dans le service de gériatrique d'un établissement sanitaire.

La planification hospitalière, visant à centraliser la médecine et la chirurgie hautement spécialisée, tout en décentralisant ce qui relève de la pratique courante, a exigé une division du territoire cantonal en huit zones. Notre commune se trouve dans la zone sanitaire I qui est formée de 69 communes réparties dans les districts de Cossonay, Echallens, Lausanne, Lavaux, Morges et Oron. Le recensement cantonal de décembre 1972 établissait à 247.799 habitants la population de cette zone. Une population de 262.000 habitants est prévue pour 1985.

Après l'adoption de Plan hospitalier cantonal par le Grand Conseil dans sa session de mai 1967, une « Commission de gérontologie » a été désignée. Cette commission a déterminé les besoins des différentes zones sanitaires en matière d'hébergement et d'hospitalisation des personnes du troisième âge.

Pour couvrir les besoins de la Zone sanitaire I, il a été établi que nous devrions pouvoir disposer d'un total de 575 lits en 1985. Actuellement, 140 lits sont disponibles dans les établissements existants ; pour doter la zone d'un équipement complet, 435 lits devront être créés au cours des dix prochaines années.

L'équipement de notre zone est prévu de la manière suivante : à court terme :

Fondation Pré-Pariset, à Pully  
Fondation Plein-Soleil, Lausanne  
Fondation Clémence, Lausanne

Institution de Béthanie, Lausanne  
Hôpital de Lavaux, Cully  
Boissonnet, Lausanne.

à moyen terme :

Etablissement de Renens.

à long terme : hypothèses retenues :

Sauvabelin (terrain de Bois-Soleil)  
conversion éventuelle de l'Hôpital Nestlé  
et d'une partie de l'Hôpital cantonal.

A l'exception de celui de Boissonnet, d'un caractère strictement privé, tous les établissements prévus dans le programme à court terme bénéficient d'une subvention cantonale, votée par le Grand Conseil. Les établissements de « Pré-Pariset » et de « Plein-Soleil » sont déjà en exploitation, partielle ou totale, alors que la construction de la fondation « Clémence » et l'agrandissement de l'Institut de Béthanie sont en cours.

Eu égard à l'évolution probable du coût de la construction, il a été admis, à titre d'hypothèse, que la réalisation des programmes à court et moyen terme coûterait 60 millions de francs.

Le financement de cet équipement doit être effectué en partie par l'Etat et les communes et pour le reste par un « Pool bancaire » auquel participent diverses banques et institutions financières. La participation de l'Etat est prévue à raison de 27 % et celle des communes à 20 % au maximum. La répartition entre communes serait basée sur le chiffre de leur population respective selon le recensement de 1972, soit à Fr. 48.— par habitant.

En prévision de notre participation financière à la réalisation de ce programme, la Municipalité, dès 1972, a créé un nouveau poste du budget et, vu qu'aucun versement n'a été encore effectué, le compte « Equipement gériatrique » se monte maintenant à Fr. 21.500.—. Le Conseil communal sera appelé à se déterminer, d'ici la fin de l'année, sur la Convention intercommunale qui doit être signée et sur les modalités de notre participation financière.

*P. RAUSCHERT.*

## D'UN DICASTÈRE A L'AUTRE

### NOTRE POLICE MUNICIPALE

Dès les années 1960, de par l'extension de la commune et son développement démographique, l'installation d'une police municipale devenait une nécessité. En ma qualité de Conseiller municipal, je fus désigné par l'Autorité exécutive pour mettre sur pied notre bureau de police. Modestement d'abord — c'était le 1er décembre 1965 — le dicastère de police est entré en fonction avec 1 agent. Ce service a rapidement évolué pour devenir, de nos jours, une police parfaitement organisée, dont l'effectif se compose d'un Commissaire et de deux agents.

Il est certainement utile à nos concitoyens de faire quelque peu connaissance avec l'activité de notre Police municipale, dont les tâches sont multiples et souvent délicates ; c'est le but visé par cet article.

Contrairement à ce que d'aucuns peuvent penser, l'action de la police ne vise pas à la recherche de contraventions car, dans ses attributions, une de ses tâches principales est définie par la prévention en prenant les mesures propres à assurer l'ordre et la tranquillité publics, ainsi que la salubrité.

Il va de soi que, pour vivre en société, chacun doit faire preuve de compréhension en se conformant de bon gré aux règles établies, sinon aucune vie en commun n'est possible sans un peu de tolérance. Trop souvent, en réalité, certaines de ces règles ne sont pas observées, ce qui provoque alors l'intervention de la police, dans l'accomplissement d'une autre mission importante et souvent mal comprise : celle qui consiste à faire respecter, par les moyens légaux, les lois et règlements en vigueur.

Dans les limites des compétences de la commune, sans entrer dans les détails, la police doit assurer :

1. la sécurité publique, entre autres : la protection des personnes et des biens, la police de la circulation, les mesures relatives à la divagation des animaux. A ce propos, il est utile de rappeler ici que trop de chiens jouissent d'une liberté incompatible avec le règlement de police. Ces bêtes, si sympathiques soient-elles, doivent être attachées ;
2. la salubrité, notamment les mesures générales concernant l'hygiène et la santé, la propreté des voies publiques ;

3. la police des mœurs ;
4. la police du commerce et de l'industrie, soit : le contrôle des activités commerciales temporaires ou ambulantes, la protection du travail ;
5. le contrôle des habitants, la police des étrangers, les recensements, la délivrance des déclarations, attestations, renseignements et permis ;
6. la police rurale.

Dans le cadre de son activité, il est aussi confié à la Direction de police d'autres missions d'utilité publique :

*Service du feu* : une commission du feu dont fait partie le Commandant du corps des sapeurs-pompiers, est responsable vis-à-vis des Autorités de la défense contre l'incendie. Elle étudie les moyens et prend les mesures propres à combattre l'incendie, les sinistres causés par les forces naturelles, à sauver les personnes et les biens ; elles prévoient les acquisitions et réparations de matériel.

*Service des inhumations, incinérations et du cimetière* : par délégation de compétence de la Municipalité, la Direction de police prend les mesures nécessaires à l'administration, à l'utilisation, à la police du cimetière.

*Services industriels* : le Municipal de police est le délégué auprès des S. I. de Lausanne. Il s'occupe plus spécialement de la pose des bornes-hydrants imposées par l'Etablissement cantonal d'assurances, ainsi que de l'éclairage public qui a pris une extension remarquable depuis une dizaine d'années. On ne peut plus dire aujourd'hui qu'on traverse la Commune dans un tunnel.

Dans ces deux domaines, il y a lieu de suivre le rythme rapide des constructions de villas (plus de 150 depuis 1966), d'immeubles et de routes.

*Protection civile* : c'est une vaste organisation qui mobilise en cas de besoin tous les services de l'Etat et des com-

munes avec le soutien de la troupe. C'est la commune qui est la principale responsable de la protection civile dans notre pays.

Sous sa surveillance, l'office communal désigné répond de son organisation comprenant plus de douze services. N'oublions pas que la grande tâche de la protection civile consiste non seulement à nous protéger nous-mêmes, mais aussi à assurer, en cas de guerre ou de catastrophe, la sauvegarde de nos familles, de nos voisins et de la population.

*Ecologie* : récemment, nous avons pris en charge une nouvelle tâche : celle de la protection de l'environnement. Notre Commissaire a suivi en janvier dernier un cours d'écologie à l'Institut du Professeur Piccard à Cully. Ce cours lui a permis d'acquérir de nombreuses connaissances en matière d'environnement et de pollution, connaissances qui seront de plus en plus nécessaires à l'avenir.

Nous ne saurions terminer cette présentation sans dire quelques mots relatifs à l'administration que nécessitent toutes ces attributions. C'est le point délicat, pour ne pas dire pénible de notre activité, car ce travail important absorbe une grande partie de notre temps. Notre correspondance trouve largement le bien-fondé de cette déclaration. Il n'est pas dans notre intention d'énumérer les détails de ce travail administratif, dont la lecture en serait fastidieuse. Sur ce point, nous faisons face à nos obligations communales, mais par l'augmentation de la « paperasserie » fédérale et cantonale, notre bureau accomplit le travail d'une véritable chancellerie, ce qui ne va pas sans compliquer notre mission de police.

Pour conclure, nous tenons à souligner notre satisfaction de constater combien nos habitants collaborent volontiers à nos actions ; nous leur en sommes sincèrement reconnaissants.

*Marcel DISERENS, municipal.*

## EN COULISSE AU GRAND CONSEIL

Dialogue avec notre député, M. Robert DERRON

La session qui vient de se terminer était une session dite « extraordinaire ». Combien de temps a-t-elle duré ?

— 6 jours et demi.

L'ordre du jour devait donc comporter un certain nombre d'objets. Peut-on savoir combien ?

— 38 d'inégale importance, dont 4 développements de motions, un développement de l'initiative législative demandant le droit de vote pour les citoyens vaudois établis ou en séjour hors du canton, un développement de plusieurs interpellations parmi lesquelles il faut citer celle relative au retard apporté aux réalisations communales par les exigences de certains services de l'Etat, celle concernant le mode d'estimation fiscale des immeubles. Citons également le développement de l'interpellation déposée en cours de session demandant l'élection des municipalités par le peuple, et une complémentaire demandant cette même élection, mais à la proportionnelle.

A part ces interpellations et motions, qu'y a-t-il eu d'important au Grand Conseil ?

— La session extraordinaire de septembre a toujours à l'ordre du jour les rapports de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances sur les comptes de l'Etat de l'année précédente.

Les comptes généraux 1973 laissent apparaître pour l'Etat un excédent de recettes de Fr. 864.667.— L'évolution des recettes face aux dépenses a permis de procéder une nouvelle fois à d'importants amortissements extraordinaires des dépenses d'investissements. Leur total, budgété à 51,8 mio a finalement été augmenté de 38,1 mio pour atteindre 89,9 mio.

Y a-t-il eu encore d'autres questions financières importantes ?

— Oui, le projet de loi modifiant les impôts cantonaux. Il s'agit d'augmenter les déductions pour charges de familles et en particulier pour familles nombreuses. La lutte contre la fraude fiscale va être intensifiée ; les fraudeurs pourront être punis, dans les cas graves, jusqu'à 18 mois d'emprisonnement, ou de Fr. 40.000.— d'amende.

L'impôt cantonal et l'impôt communal ne pourront plus excéder ensemble le 28 % pour l'impôt sur le revenu, alors que cette limite était de 26 % jusqu'à présent.

Avez-vous accordé des crédits pendant cette session ?

— Oui. Les principaux sont un crédit d'étude pour les constructions destinées au centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois, un autre crédit pour financer la construction de la cité universitaire de Dorigny et un

crédit de 60 mio pour la poursuite des travaux du centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Avez-vous discuté de projets de lois pouvant intéresser plus particulièrement la Commune du Mont ?

— Oui. Il s'agit d'une loi sur la protection des eaux contre la pollution. D'après les nouvelles dispositions, les égouts devront être raccordés à une canalisation publique communale chaque fois que cela sera possible. Il s'agira, pour les communes, de veiller à faire respecter ces dispositions.

Avez-vous participé à des commissions ?

— J'ai fait partie de la Commission pour le CHUV et de celle pour la rectification de limite de communes entre Renens et Jouxtiens-Mézery en tant que rapporteur.

Les nouveaux conseillers d'Etat, MM. Cl. Perey et R. Junod sont-ils intervenus au cours de cette session ?

— Oui, et même brillamment, car ils doivent défendre chacun leur département pour la gestion, pour les comptes et pour tous les projets de leur ressort.

Dans les coulisses, a-t-on parlé de la récente décision du Conseil fédéral de demander une nouvelle expertise pour l'usine d'incinération ?

— Les représentants des communes de l'Ouest en particulier en ont discuté et chacun a trouvé la décision fort sage avant que l'on puisse obtenir des garanties à 100 % pour le cas où l'autorisation serait finalement donnée.

En dernière minute, un député a interpellé le Conseil d'Etat à l'instigation du Comité d'initiative contre la grande ceinture lausannoise, et a demandé pourquoi le Département des Travaux Publics construit un tronçon de route contesté.

— Il est regrettable que l'interpellateur n'ait pas désiré une réponse immédiate, car cela aurait permis d'expliquer la situation et d'éclairer certains points qui paraissent obscurs.

La votation du 20 octobre inquiète-t-elle les députés vaudois ?

— Je pense qu'il s'agit d'un problème qui doit être pris avec sérieux. Pour notre pays, ce problème a deux faces : économique et humanitaire. Le Conseil d'Etat l'a compris, puisqu'il a — et c'est exceptionnel — fait une déclaration officielle à cette occasion.

Tout ce que vous m'apprenez me paraît très sérieux. Le Grand Conseil a-t-il eu au moins une fois l'occasion de se détendre l'esprit par un objet moins profond ?

— Il est à remarquer que l'ordre du jour de cette session a été particulièrement bien rempli et que tous les jours ont été utilisés, matin et après-midi, sauf le mardi du Jeûne. Les travaux, terminés à midi, nous ont permis de prendre part à l'inauguration de l'année européenne du patrimoine architectural ouverte par le Conseiller fédéral Hürlimann.

Le public assiste-t-il régulièrement aux séances, et peut-on y voir des gens du Mont ?

— A chaque session, il y a des élèves qui viennent avec leur maître pour former leur esprit civique. Cette fois-ci, nous avons vu une classe de Cugy. Suivant l'importance du débat, le public est plus ou moins nombreux.

Une telle session, cela fait combien de pages à lire ?

— Approximativement un livre écrit serré de 380 pages !

Vous êtes au début de la législature. Nous ne pouvons que vous souhaiter bon courage en vous remerciant de représenter notre commune et de vous dévouer à la cause publique.

Le rédacteur : A. BORGEAUD.

## EN MARGE!

### D'UNE CHEMINÉE A L'AUTRE

Telle pourrait être l'évocation d'un ramoneur désireux d'écrire ses mémoires à la fin d'une carrière riche en contacts, observations et souvenirs.

D'une cheminée à l'autre... Il pourrait aussi faire de la prospective en faisant la synthèse de la situation actuelle en matière de chauffage.

Va-t-il prétendre qu'on cherche à le supprimer, ou plutôt qu'on ne le fera revivre que sur les cartes de vœux à Nouvel-An ? Et que vont devenir les camions-citernes, les entreprises distributrices de mazout et de charbon ?

Sa publication marquerait en tout cas l'étape contemporaine d'une transformation fondamentale qui s'opère actuellement. On veut en effet changer radicalement nos habitudes de chauffage, supprimer les fourneaux individuels et les remplacer par de véritables usines disposant de réservoirs géants, de brûleurs hyper-puissants, et surtout d'une haute cheminée. Il faut centraliser la production d'eau surchauffée et la diffuser à l'intérieur d'un vaste périmètre. C'est ce que cherchent à réaliser les communes du sud-ouest lausannois en commençant par les bâtiments universitaires en construction.

Ces communes disposent d'un terrain désaffecté (celui de l'ancienne usine à gaz de Malley). Elles projettent la construction d'une usine thermique tellement puissante qu'il sera possible de chauffer tout le sud lausannois de la Vuachère à Renens, soit la région occupée par 100.000 habitants !

La réalisation initiale va exiger une cheminée de 90 m. C'est déjà imposant ! Mais la construction définitive devra disposer d'une cheminée de 140 à 150 m. Celle-ci atteindra

la cote 575, et restera inférieure de 45 m du point le plus bas de notre commune. Ouf !

L'enquête publique, ouverte le 2 octobre, va certainement provoquer beaucoup d'oppositions. Prilly se défend, car les habitants de cette commune n'auront que les nuisances (retombées et vues sur la cheminée et son panache !) de cette installation révolutionnaire. En d'autres termes, ils devront continuer à avaler leur propre fumée et s'ingurgiter encore celle de tout le sud lausannois, car ils ne sont pas englobés dans le périmètre chauffé depuis Malley !

Une grande cheminée, c'est le signe distinctif par excellence d'une gigantesque réalisation technique. Mais c'est aussi l'angoisse de beaucoup d'habitants inquiets au sujet de leur santé, des problèmes urbanistiques posés pour le secteur, de la sécurité aérienne et des incidents économiques et sociales.

Mais la technique actuelle est tellement évolutive qu'une réalisation est déjà dépassée lorsqu'elle figure encore à l'état de projet. Dans le domaine du chauffage et de l'économie du fuel, M. Tony GRJEBINE, géologue, physicien et économiste, prétend que la géothermie va faire des miracles.

Il cite l'exemple de Paris qu'il veut chauffer en récupérant la chaleur du sous-sol. Plus de cheminée, mais des puits, pas de brûleurs, mais des appareils de distribution ! Et pas de frais de consommation, mais seulement d'entretien ! Et il y a dans les environs de Paris de quoi chauffer 30 millions d'habitants pendant mille ans.

Sans cheminée, ni fumée !

A. BORGEAUD.